

Mis en ligne le 24/09/2024



Le Président du Syndicat Mixte
de l'Ouvèze Provençale

A

**Mesdames, messieurs les
Présidents des EPCI,
membres du SMOP**

Entrechaux, le 24 SEP. 2024

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Conformément aux statuts en vigueur, chaque Président des EPCI membres du Syndicat est invité permanent des réunions du Bureau. Le quorum n'ayant pas été atteint au Bureau syndical, prévu initialement le mardi 24 septembre 2024, j'ai donc l'honneur de vous inviter à une nouvelle réunion du **Bureau du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale** organisée **en urgence**, selon l'article 7.1 du règlement intérieur, dans les **locaux du SMOP à Entrechaux** le :

Jeudi 26 septembre 2024 à 14h00

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

1. Décision du Bureau n°2024-02-B : Attribution du marché public en urgence simple : Travaux d'urgence de réparation des digues de l'Ouvèze sur les communes de Violès, Courthézon et Bédarrides – M2024-10-T.

Je vous prie de croire Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président,
Jean-François PERILHOU

